



**PRÉFÈTE DE LA SARTHE**

Direction Départementale des Territoires  
de la Sarthe  
Service eau-environnement  
Unité Forêt chasse nature

N° 2016

**DECLARATION DE BATTUE AU SANGLIER en période d'ouverture anticipée  
du 01 septembre 2016 à la date d'ouverture générale de la chasse**

à adresser 24 heures avant le jour de chasse à  
l'Office national de la chasse et de la faune sauvage par fax : 02 43 42 09 28  
ou par courriel : [sd72@oncfs.gouv.fr](mailto:sd72@oncfs.gouv.fr)

Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe par fax : 02 43 82 68 23  
ou par courriel : [fd.chasseurs.72@wanadoo.fr](mailto:fd.chasseurs.72@wanadoo.fr)

Je soussigné (Nom) : .....Prénoms : .....

Domicilié à : .....

code postal : ..... commune : .....

Adresse mail : .....Fax : .....

Agissant en qualité de <sup>(1)</sup> « propriétaire, détenteur du droit de chasse »  
(doit posséder l'autorisation du détenteur du droit de chasse),

**DECLARE** organiser une chasse en battue au sanglier, d'une superficie de ..... ha,  
sur la commune de..... canton de : .....

Lieu(x) dit(s) .....

le ..... à ..... heures, accompagné de ..... chasseurs

(indiquer le nombre de chasseurs (minimum 5), titulaire d'un permis de chasser, validé pour la campagne en cours).

*A l'issue de la chasse et dans un délai de 8 jours maximum  
transmettre le résultat de la battue sur le tableau ci dessous (par fax, courrier ou téléphone)  
Obligatoirement à : l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et la Fédération des chasseurs de la  
Sarthe aux coordonnées inscrites ci-dessus.*

Nombre de sangliers vus	Nombre de sangliers tués	Communes

Observations :

Fait à ....., le .....

(1) Rayez la mention inutile